

ISIN : FR0000976342 (part I) - FR0011073766 (part C) - FR0011073774 (part P)

Lettre d'information aux porteurs du FCP Cyril Systematic

Objet : changement de société de gestion

Madame, Monsieur, cher Client,

Vous êtes porteur de parts du fonds Cyril Systematic et nous vous remercions de la confiance que vous nous apportez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

John Locke Investments a décidé de réorganiser son activité et ne disposera plus à terme des capacités humaines et opérationnelles nécessaires à la gestion du FCP Cyril Systematic. Par conséquent, nous vous informons que dans l'intérêt économique du Fonds et de ses investisseurs, John Locke Investments a proposé à la société de gestion Finaltis (www.finaltis.com) de devenir société de gestion du FCP Cyril Systematic.

Par conséquent, John Locke Investments renonce à la gestion du FCP à partir du 1^{er} février 2022.

Par courrier daté du 17 janvier 2022 et signé par son Président, Finaltis a formellement accepté de devenir la société de gestion du FCP Finaltis à partir du 1^{er} février 2022 (inclus).

En conséquence, le prospectus du fonds est modifié afin de refléter ce changement.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Cette opération a reçu l'agrément de l'AMF en date du 19 janvier 2022.

Quand cette modification interviendra-t-elle ?

1^{er} février 2022

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement / risque	:	NON
Augmentation du profil de risque	:	NON
Augmentation potentielle des frais	:	NON

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Aucun

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si ces modifications ne vous convenaient pas, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts pendant un délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre. La possibilité de sortie sans frais reste toujours offerte après ce changement, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

Nous vous invitons à consulter le prospectus et les DICIs de votre fonds Cyril Systematic ainsi modifiés qui seront à votre disposition sur le site internet de Finaltis - www.finaltis.com. Ces documents ont pour but de vous présenter les renseignements essentiels actualisés et nécessaires à toute prise de décision d'investissement.

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel chez Finaltis (www.finaltis.com) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la société de gestion et la page du fonds avec les différents reportings et rapports en ligne.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher Client, l'expression de notre considération distinguée.

Paris, le 19 janvier 2022



François BONNIN
Président de John Locke Investments SA



FINALTIS
63 Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
(Société par Actions Simplifiée)
au capital de 2 210 094,35 € - RCS Paris B 438.026.098
Siret 438.026.098.000.48 - APE 7022Z
Société de Gestion de Portefeuille agréée AMF n° GP-03000025

Denis BEAUDOIN
Président de Finaltis SAS